Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D1-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D1-DE

C110523_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Demande de financement des transports d'élèves dans le cadre de l'action CAP vers l'Industrie – Association « Clubster Ecoles Entreprises" »

Le secteur de l'industrie peine à recruter malgré la diversité des métiers qu'il offre, les lycées éprouvent des difficultés à remplir leurs sessions de formation tandis que les jeunes méconnaissent souvent cette branche d'activité.

L'association « Clubster Entreprises écoles » agit sur cette problématique, lève ces freins et organise des visites de 2 heures pour permettre à des collégiens de se rendre compte de la diversité et de l'attractivité des métiers, des évolutions de carrières possibles et des rémunérations très intéressantes.

Lors de la précédente session en 2019, près de 1 000 élèves de 4ème ont pu découvrir les métiers de l'industrie en s'immergeant dans les entreprises à travers l'action « Cap vers l'industrie ».

En 2023, l'association renouvelle l'expérience et objective d'organiser des visites pour 26 classes. 12 pourraient avoir lieu sur le territoire de la CALL.

Liste prévisionnelle des visites

Nom de l'Etablissement	Ville	Entreprises	Destinations
Collège Emile Zola	Fouquières-lez-Lens	ATLANTIC	Douvrin (Siziaf)
Collège Victor Hugo	Harnes	AQUARESE	Douvrin (Siziaf)
Collège Emile Zola	Fouquières-lez-Lens	BEAUCOURT GROUPE	Douvrin (Siziaf)
Collège Anita Conti	Bully-les-Mines	SEMECA	Verquin
Collège Victor Hugo	Harnes	MC CAIN	Harnes
Collège Jean Zay	Lens	TT PLAST	Lens
Collège Michelet	Lens	GALLEZ	Douvrin (Siziaf)
Collège Riaumont	Liévin	BENALU	Liévin
Collège Pierre Brossolette	Liévin	MS COMPOSITES	Liévin
Collège Brossolette	Noyelles-sous-Lens	Ex SEALOCK	Sallaumines
Collège Langevin	Sallaumines	DURISOTTI	Sallaumines
LP La Peupleraie	Sallaumines	DELTA 3	Libercourt

L'association sollicite donc le soutien financier exceptionnel de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à hauteur de 2 625 euros (représentant 30,77% de leur budget prévisionnel de l'action) dans le cadre d'une convention financière.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D1-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de subventionner à hauteur de 2 625 € l'association pour organiser le transports des élèves vers les entreprises sur le territoire de la CALL.

Autorise le Président à signer la convention, ainsi que toutes pièces afférentes, avec « Clubster écoles entreprises » de Lens-Liévin et à procéder aux opérations comptables correspondantes.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 2 625 € sont prévus au budget primitif 2023 selon l'imputation suivante : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 10071.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D2-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D2-DE

C110523_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Détermination des participations de la CALL prévues au titre de la mise en oeuvre opérationnelle (phase 1) des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM

Par les délibérations en date des 24 mars 2022 et 2 février 2023, la CALL a confirmé sa volonté d'accompagner financièrement les communes bénéficiaires du programme ERBM (1er triennal) à la mise en œuvre du volet urbain de leur projet.

Il a été décidé que la CALL participerait à hauteur de 15 % maximum du coût total hors taxes de l'opération, ce taux pouvant être ramené à 10 % dans le cas d'un financement ERBM à hauteur de 70 % afin de respecter la part minimum de 20 % devant rester à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence la commune.

Les montants servant de base au calcul de la participation de la CALL correspondent aux montants des opérations repris aux dossiers présentés au financement ERBM État Région, et figurant aux dossiers déposés sur la plateforme en mai et septembre 2022, lesquels ont fait l'objet d'un accord de cofinancement de la part de ces institutions et d'arrêtés en conséquence. Ils représentent un montant global de 10 713 421,53 € HT. Ces opérations recueillent une participation du fonds conjoint Etat-Région de 7 499 394,66 €.

Sur cette base, le cofinancement de la CALL (phase 1) se montera à 1 071 342,15 €, répartis comme suit :

- Méricourt (cités du Parc et Croisette): 162 210,17 €,
- Lens (Cité 4) : 46 442,92 €,
- Harnes (Cité Bellevue ancienne) : 42 767,28 €,
- Sains-en-Gohelle (Cité 10) : 153 388,41 €,
- Liévin (Cité des Genettes) : 666 533,37 €.

Ces montant sont détaillés en annexe de la présente délibération, les conventions de cofinancement reprenant le détail des règles d'éligibilité et de paiement et les conditions du partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les conventions de cofinancement relatives au versement de participations de la CALL au titre des opérations ERBM du 1er triennal (volet urbain – phase 1) pour les communes de Méricourt (cités Parc et Croisette), Lens (Cité 4), Harnes (Bellevue ancienne), Sains en Gohelle (Cité 10) et Liévin (Genettes).

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D2-DE

Autorise le Président à signer ces conventions et toutes les pièces relatives à cet objet.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme SCNE-ERBM/ Lignes de crédit 11784 et 11980.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D3-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D3-DE

C110523_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

ERBM - Mise en place d'une participation de la CALL pour le financement des études de maîtrise d'oeuvre (jusqu'au stade avant projet inclus), relatives aux cités du 2e triennal.

Par ses délibérations en dates des 5 octobre 2018, 9 juillet 2020, 24 mars et 17 novembre 2022, et 2 février 2023, la CALL a confirmé sa participation active, tant en termes de pilotage que de financement, dans le programme ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier).

Elle se traduit notamment par :

- le cofinancement (50%) et le copilotage des études urbaines menées par les villes,
- une participation financière à la rénovation des logements, en complément de celles attribuées par l'Etat et la Région,
- le financement de 10 à 15% du coût total des études de maîtrise d'œuvre et des travaux d'aménagement urbain de chaque cité,
- la réalisation et le financement des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement, et d'aménagement de bornes d'apport volontaire,
- la gestion des dépôts des dossiers de demandes de subventions auprès du fonds conjoint Etat Région.

Pour les cités relevant du 2ème triennal, seul le cofinancement des études urbaines est mis en place à ce jour. Le partenariat Etat / Région ne s'est pas prononcé quant au financement des volets logement ou cadre de vie sur ces cités. 4 cités bénéficient cependant d'un cofinancement de l'Etat pour la rénovation des logements, dans le cadre de la réaffectation de « queues de crédit » PALULOS.

Parmi les 14 cités formant le second triennal, les études urbaines initiales sont en voie d'achèvement pour 8 d'entre elles (6 seront achevées en 2023, 2 supplémentaires début 2024).

Afin de permettre aux communes concernées de poursuivre l'étude de leurs projets pour en affiner le contenu et le coût, et ainsi pouvoir s'acheminer rapidement vers une mise en œuvre opérationnelle dès lors que des financements seront identifiés, il est proposé que la CALL vienne cofinancer l'étude de maîtrise d'œuvre, jusqu'à la phase d'avant-projet (AVP), ainsi que les études techniques préalables liées, à concurrence de 70% de leur coût total HT.

Dans la mesure où la CALL a d'ores et déjà prévu de financer 10 à 15 % du coût total HT de la phase opérationnelle des aménagements urbains des cités ERBM, le financement de cette première phase des études de maîtrise d'œuvre sera ensuite imputé sur cette participation. A ce jour, le total de la participation de la CALL pour ce volet « études de Moe phase AVP » est estimé à environ un million d'euros.

Les modalités de financement seront précisées dans une convention ad hoc, à établir pour chacune des communes concernées.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D3-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un cofinancement, par la CALL, des études opérationnelles de maîtrise d'œuvre (jusqu'en phase AVP), pour les cités inscrites au 2ème triennal du programme ERBM, à hauteur de 70% du coût total hors taxes.

Autorise le Président à signer les conventions de financement ad hoc ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 000 000€, sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal / Programme SHAB-ERBM 2023/ Opération 23I15962/ Ligne de crédit 11977.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D4-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D4-DE

C110523_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Cofinancement du projet quartiers fertiles et signature d'une convention avec les Anges Gardins

Dans le cadre du renouvellement urbain des quartiers NPNRU de l'agglomération, une réflexion a été conduite concernant la vocation des fonciers libérés, le choix d'y développer de l'agriculture urbaine s'étant fait jour, tant en termes d'occupation transitoire que pérenne.

Dès lors, un projet a été élaboré, et fait l'objet de candidatures dans le cadre d'Appels à Manifestation d'Intérêt, tant au niveau de l'ANRU que de la Région. Le projet, désigné lauréat dans les deux cas, bénéficie de subventions conséquentes, soit plus de 2 millions d'euros au total. Ce projet fait converger les objectifs portés au titre du SATD et ceux relevant du renouvellement urbain du territoire, en poursuivant des objectifs de remise en attractivité, de développement durable, de cohésion sociale, ou de développement d'activités économiques,....

Décliné sur les 3 quartiers NPNRU du territoire, le projet concerne deux opérateurs associatifs : la Vie Active et les Anges Gardins, pour un montant global estimé à 6 973 157 €. Ces projets visent :

- Pour la Vie Active : la création d'une ferme urbaine sur la cité du 12/14, comprenant un tiers lieu, des surfaces de maraîchage, et la culture de safran, soit 4 010 550 € d'investissement prévisionnel,
- Pour les Anges Gardins, la création d'espaces d'autoproduction accompagnée et d'espaces démonstrateurs d'expérimentation de techniques de culture en sol contraint sur la cité du 12/14, d'un espace de production de type jardin de Caucagne et d'agropastoralisme sur le quartier République à Avion, et d'un verger partagé à Liévin, pour un total de 2 962 607 €.

La CALL contribuerait financièrement au projet en participant à hauteur de 5 % aux investissements, soit près de 350 000 € de subvention en direction des opérateurs, montant qui serait imputé aux crédits d'investissements prévus au SATD.

Le projet quartiers fertiles porté par les Anges Gardins ambitionne la création d'un modèle économique original pour le bien vivre alimentaire, associant 4 activités : une activité de production adaptée à la ville, un outil innovant d'implication des résidents, un dispositif de montée en compétence sur la transition alimentaire, et une dynamique d'emplois inclusifs projetés à 25 ETP.

La présente délibération vise à valider le principe d'une participation financière de la CALL au projet, et à conventionner avec les Anges Gardins pour définir les termes du partenariat et les conditions de versement de la subvention de l'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la participation financière de la CALL au projet « quartiers fertiles » à hauteur de 5 % du montant prévisionnel des investissements, soit une part CALL globale de 348 657,85 €.

Autorise le Président à signer la convention partenariale de cofinancement correspondante avec l'Association « les Anges Gardins ».

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D4-DE

Autorise le versement de la subvention correspondant à 5 % du montant prévisionnel des investissements estimés à 2 962 607 €, soit 148 130 €, à l'association « les Anges Gardins » au regard des conditions fixées par ladite convention.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget sur l'imputation : Ligne de crédit 10115.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D5-DE

C110523_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Commune de Vimy : Exemption à la contrainte de présence d'un taux minimum de logements locatifs sociaux (Article 55 de la Loi SRU) Période triennale 2023 - 2025

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain, dite loi SRU, impose, dans son article n°55, l'obligation pour certaines communes de disposer d'un taux minimum de logements locatifs sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Les lois n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté dite Loi Égalité/Citoyenneté et n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS » ont apporté des modifications aux motifs et aux modalités d'exemption des communes concernées par le dispositif de l'article 55 de la loi SRU Ces critères concernent :

- les communes insuffisamment connectées par des transports publics aux bassins d'activité et d'emploi. Ce critère est remplacé par une exemption pour « isolement ou difficulté d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants rendant la commune faiblement attractive » ;

- les communes situées dans une agglomération de plus de 30 000 habitants dans laquelle le ratio entre le nombre de demandes de logement locatif social, et le nombre d'emménagements annuels dans le parc social, hors mutations internes, établi par extraction des données provenant du Système National d'Enregistrement (SNE), au niveau de l'agglomération, est inférieur à un seuil précisé par décret au début de chaque période triennale. L'exemption pour faible tension du marché locatif social est ouvert à tous les territoires SRU, et ne concerne plus seulement les agglomérations de plus 30 000 habitants mais aussi les EPCI et agglomérations de plus de 50 000 habitants avec une commune de plus de 15 000 habitants ;

- les communes dont plus de la moitié du territoire urbanisé est soumis à une inconstructibilité selon l'article L302-5 du Code de la construction et de l'habitation. L'exemption a été élargie avec l'ajout des zones de recul de côte et les périmètres de protection immédiats des points de captage, pour caractériser l'impossibilité de construire des bâtiments à usage d'habitation.

Le décret n°2023-107 du 17 février 2023 précise les notions d'isolement et de difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois, ainsi que les indicateurs permettant d'apprécier la faible attractivité en résultant.

Sur le territoire communautaire, la commune de Vimy a été identifiée comme pouvant bénéficier de cette exemption, au motif de son isolement ou des difficultés d'accès aux bassins de vie et d'emplois environnants, difficultés qui la rendaient faiblement attractive au sens de l'article R302-14-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D5-DE

Par deux fois, en juin 2017 (pour le triennal 2017–2019) et en octobre 2019 (pour le triennal 2020-2022), cette situation de moindre desserte des bassins d'emplois en transports en commun avait amené la commune de Vimy à disposer d'une mesure d'exemption pour les deux périodes.

Est fait le constat suivant :

- le taux d'évolution de la population calculé à partir de la population municipale montre une baisse de population de 187 habitants entre 2007 & 2020 selon l'INSEE ;
- la population active de la commune de Vimy est de 72,9% (source INSEE 2019), les bassins d'emplois de proximité étant localisés sur Arras, Avion et Lens ;
- l'indicateur de concentration d'emplois (= nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone) est de 55,6 ;
- le taux de vacance structurelle (= nombre de logements du parc privé vacants depuis 2 ans ou plus, rapporté au nombre de logements du parc privé de la commune) est de 1,39 % en 2021 ;
- le taux de tension sur le logement locatif social (= nombre de demandes de logements sociaux par rapport au nombre d'emménagements annuels, hors mutations internes dans le parc locatif social) est de 5,7 ;
- en termes de desserte en transports en commun, la commune n'est pas concernée par le circuit de Bus à Haut Niveau de Service ;
- la commune dispose d'une gare SNCF de la ligne Arras–Hazebrouck–Dunkerque / Calais dont les horaires des arrêts ont une fréquence d'un train par heure (le matin vers Lens ou Arras entre 6h30 et 9h30, idem le soir pour le retour vers la commune de Vimy selon la même fréquence entre 17h30 et 19h30) ;
- la commune est concernée directement par deux lignes de transports en commun (Bus) n°59 depuis Lens via Eleu-dit-Leauwette et Avion avec terminus à Vimy avec des fréquences de passages d'un bus par heure de Vimy à Lens le matin (vers 7h30 et 8h30) et d'un unique bus pour revenir vers Vimy le soir vers 17h30. Une autre ligne (417) permet de rejoindre la commune d'Arras avec une fréquence de deux bus le matin (7h00 et 7h45) et trois retours le soir de 16h20, 17h20 & 18h20.

La commune de Vimy, dans un projet d'aménagement volontariste, prévoit, dans la durée du prochain triennal, la construction de plusieurs programmes de logements, essentiellement sociaux, qui ont pour finalité de rattraper le déficit constaté en matière de proportion de logements locatifs sociaux au regard du nombre total de résidences principales sur la commune.

En conséquence et en accord avec la commune, à la demande des services de l'État, la CALL sollicite l'exemption sus évoquée.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D5-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

61 « pour »

7 « contre »

22 « abstention »

(Contre : C. BUISSETTE, M. CARBONNIER BEN AZOUZ, P. CARON, C. CHAMPIRE, M. COUPIN, C. PEDOWSKI, J. VOULIOT

Abstention : L. AIT ABDERRAFII, B. BAUDE, P. CANIVEZ, P. CHERET, P. CIOFFI, B. CLAVET, V. COLLART, M. DEMEYERE, D. DERNONCOURT, L. DUCAMP, L. HENNEAU PLOUVIER, A. IDYOUSSEF, G. KOPROWSKI, J. LETOQUART, N. MEGUEULLE MANIER, S. MESSENT, L. MOMPEU, B. PETIT, Y. TERLAT, B. TRONI, S. VANDEVOORDE, C. VERNACK.)

Autorise le Président à solliciter la demande d'exemption, pour la commune de Vimy, à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) imposant l'obligation de disposer d'un taux minimum de logements sociaux, selon des critères définis par le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) en vertu des lois n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et Citoyenneté et n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « Loi 3DS » et par le décret d'application n°2023-107 du 17 février 2023, pour la période triennale 2023 – 2025.

Autorise le Président à signer les pièces administratives liées à ce dispositif.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D6-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D6-DE

C110523_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

****

Accompagnement pour la rénovation énergétique des logements et déploiement local du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) et du Programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique » (SARE)
Convention financière 2023 avec la Région Hauts-de-France

Délégataire des aides à la pierre pour la période 2016-2023 par convention avec l'État, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin porte plusieurs dispositifs opérationnels visant la rénovation du parc privé : un Programme d'Intérêt Général sur les 36 communes de son territoire, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain sur Lens, Liévin et Harnes, d'autres programmes étant également à l'étude (notamment Petites Villes de Demain).

La requalification du parc privé existant constitue une priorité de la politique habitat de la CALL, affichée dans son Projet de Territoire comme axe d'intervention majeur.

Lauréat de l'appel à projets régional « Guichet Unique de l'Habitat » en 2020, la CALL a mis en place une Maison de l'Habitat Durable (MHD) dès début 2021. Il s'agit d'un guichet unique Habitat Privé dédié à l'accompagnement des ménages et des propriétaires dans l'amélioration de leur logement, mais aussi de partenaires (communes, associations, institutions, entreprises).

Elle permet à l'ensemble des usagers, qu'ils soient ou non éligibles aux aides financières de l'État, d'être orientés vers le bon interlocuteur et de disposer d'outils (techniques et/ou financiers) pour les conseiller dans leur projet de rénovation. Sa mission est d'informer les habitants sur les aides disponibles à la rénovation de leurs logements, les orienter et les accompagner dans leurs démarches. Des conseillers sont à leur écoute pour les guider dans leurs démarches liées à : la rénovation énergétique, l'adaptation des logements, les aides financières, les informations juridiques, la mise en locations des logements, l'accession à la propriété, le conseil technique et architectural, etc.

Il est à rappeler que sur le territoire, le conseil en maîtrise de l'énergie est dispensé via le guichet unique de l'habitat, au sein la Maison de l'Habitat Durable, et est articulé autour de l'Espace Conseil France Rénov', initialement animé par par INHARI en 2021 et 2022, puis par l'ADIL 59-62 depuis janvier 2023, pour le compte de la CALL.

Ce service permet aux ménages d'obtenir un premier niveau de réponse en matière technique, financière et fiscale et, le cas échéant, d'être orientés vers la structure qui répondra à leur demande, en fonction de leur localisation géographique, de leur statut (propriétaires, locataires…) et de leur niveau de ressources.

Ainsi, la CALL à travers son guichet unique l'Habitat met en œuvre différentes actions :

- Des missions d'accueil, d'information et de conseil des ménages (information de premier niveau, ponctuellement tenue de stands d'information lors d'évènements…),
- La mobilisation des professionnels du bâtiment à travers son partenariat avec le CD2E,
- Un partenariat avec l'Association des Responsables de Copropriété (ARC) Hauts-de-France pour animer plusieurs ateliers sur la rénovation énergétique en copropriété, permettant ainsi de faire émerger des projets de rénovation…

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D6-DE

Parallèlement, le programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE), porté par la Région Hauts-de-France, a pour objectif d'impulser une nouvelle dynamique territoriale de la rénovation énergétique mobilisant les territoires et les réseaux professionnels, en s'appuyant sur le réseau « France Rénov » (anciennement Espace Faire) déployé par l'ADEME depuis 2001. Il permet d'accompagner efficacement les ménages et les acteurs du petit tertiaire privé vers la rénovation énergétique. Il vient proposer aux ménages un parcours d'information et de conseils neutres et gratuits et un parcours d'accompagnement pour la rénovation énergétique.

La Région Hauts-de-France est responsable du pilotage et de la mise en œuvre locale du programme SARE du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de ce programme SARE, des cofinancements de la Région sont possibles. La CALL peut ainsi émarger à une subvention au titre des conseils de premier niveau qu'elle dispense via le guichet unique, mais également pour les animations réalisées sur la mobilisation des professionnels du bâtiment et la rénovation des copropriétés (soit une subvention de la Région en faveur de la CALL estimée à 19 700 € pour 2022/2023).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 02/05/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

1 ne prend pas part au vote
Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF

Autorise le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Région Hauts-de-France relative au déploiement du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) et du Programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE).

Autorise le Président à signer la convention financière avec la Région Hauts-de-France au titre du déploiement du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE).

Autorise le Président à solliciter les financements SARE auprès du Conseil Régional Hauts-de-France.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Précise que le montant de la recette, estimée à 19 700 €, sera versée au budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 1828.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D7-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D7-DE

C110523_D7

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement responsables 2023-2026 (SPASER)

Tant les textes européens (directive 2014/24/UE du 26 février 2014) que nationaux (Code de la commande publique) considèrent que la commande publique doit poursuivre des objectifs de développement durable.

L'entrée en vigueur de loi Climat et Résilience a renforcé les obligations des acheteurs publics, en fixant des objectifs ambitieux en matière de commande publique responsable, par l'atteinte d'ici 2026, de 100% de considérations environnementales dans les marchés publics et de 30% en matière sociale.

Créé par la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) est appelé à devenir le socle de la politique achat durable des collectivités territoriales.

Pour répondre aux obligations du décret n°2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique, et au regard de son volume d'achats annuels supérieur à 50 millions d'euros, la CALL poursuit la démarche d'achats responsables initiée depuis plusieurs années, avec l'adoption de son SPASER.

Ce schéma pose les fondations d'un développement en faveur de considérations sociales telles que l'insertion professionnelle, mais aussi environnementales accélératrices de la transition écologique et du développement durable.

Ce schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables a été élaboré en cohérence avec les objectifs de développement durable de l'agenda 2030 et se décline en 4 axes stratégiques ci-dessous :

- Axe 1 : Gouvernance, animation et promotion des achats responsables,
- Axe 2 : Des achats socialement responsables,
- Axe 3 : Des achats écologiquement responsables,
- Axe 4 : Des achats au service de l'innovation et des PME de notre territoire.

Le projet de SPASER joint au présent rapport est l'aboutissement d'un travail collaboratif avec les services et des acteurs-facilitateurs du développement durable de la Région (PLIE, CD2E, APURE, CERDD, …). Ainsi, 5 réunions de travail se sont tenues qui ont associés environ 50 contributeurs et collaborateurs à l'élaboration de ce SPASER.

Les actions déclinées dans chaque axe seront évaluées pour mesurer le chemin parcouru et poser des objectifs intermédiaires, en cohérence avec les dispositifs réglementaires et législatifs en vigueur.

Les objectifs qu'elles appellent renforcent l'opportunité de la démarche au-delà de leur impact écologique et sociétal fondamental, ces actions contribueront à une relance économique en inscrivant la politique d'achat de l'agglomération dans une démarche de durabilité et de sobriété.

Il est proposé aux élus d'adopter le SPASER pour la période 2023-2026.

Il rentrera en application à son adoption par le Conseil.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D7-DE

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) 2023-2026.

Autorise le Président à prendre toutes décisions et à signer tous les actes relatifs à la mise en œuvre dudit schéma.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D8-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D8-DE

C110523_D8

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Approbation du schéma stratégique de la Trame Verte et Bleue sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Le territoire de la CALL est fortement artificialisé, la part des milieux naturels ne représentant que 11% de la surface totale du territoire contre 30% en moyenne nationale.

La biodiversité y est menacée à toutes les échelles.

Son déclin est factuel et a plusieurs causes :
- la destruction des milieux par l'artificialisation du territoire et les grands travaux,
- la fragmentation des habitats et le mitage des espaces naturels par les voies de communication et l'étalement urbain,
- la pression anthropique qui peut être importante sur certains milieux naturels remarquables,
- la pollution de l'air, des sols et de l'eau, les pollutions lumineuses et phoniques,
- la surexploitation des ressources naturelles,
- l'introduction d'espèces invasives,
- le changement climatique.

Afin de réduire la perte de biodiversité en permettant aux espèces de se déplacer et d'accomplir leur cycle de vie, la CALL a engagé la réalisation d'un schéma Trame Verte et Bleue avec l'Agence d'Urbanisme de l'Artois en 2019 dans le cadre de son programme partenarial.

Ainsi de 2019 à 2022, la CALL et l'AULA ont élaboré un schéma stratégique planificateur avec la création d'un outil cartographique (lizmap) qui en combinant l'ensemble des couches disponibles mis à disposition ainsi qu'en croisant les relevés de terrain et les concertations avec les communes et les différents acteurs, a permis d'obtenir un état des lieux des milieux naturels existants et de les caractériser (trames écologiques).

Cet ensemble forme un maillage constitué de réservoirs, de zones relais et de corridors qui constituent la trame verte pour les espaces terrestres (minier, forestier, calcicole, …) et la trame bleue pour les espaces aquatiques (milieu humide, cours d'eau).

Deux autres trames ont également été réalisées pour compléter la Trame Verte et Bleue :
- Trame Nocturne dont l'objectif est d'identifier les points de conflit entre la Trame Verte et Bleue et les éclairages urbains afin de garantir les cycles nocturnes pour la faune et la flore des milieux naturels identifiés.
- Trame Agricole dont l'objectif est de valoriser les parcelles agricoles engagées dans des démarches environnementales (Bio, MAEC, …) ou celles préservant des milieux naturels (haies, mares, ...).

Ces trames visent à identifier et conforter les continuités écologiques de manière à préserver la biodiversité sur le territoire et à contribuer à une amélioration du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D8-DE

Le 5 décembre 2022, après un an de concertation (auprès de chaque commune et d'acteurs du territoire), un comité de pilotage organisé par la CALL a permis de :

- présenter et valider le schéma stratégique des Trames Verte et Bleue, Nocturne et Agricole ;
- valider la proposition de décliner le volet opérationnel à venir selon deux items :
  - Créer un observatoire des trames écologiques de la CALL, suivre son évolution et communiquer les préconisations (fiches d'aménagements et de gestion des milieux naturels réalisées en parallèle de l'outil lizmap) auprès des maîtres d'ouvrages.
  - Croiser les tracés avec les enjeux d'entretien et les projets du territoire (parcs d'activités communautaires, cités ERBM/NPNRU, Chaîne des Parcs, …) afin de prioriser l'intégration et l'aménagement des trames écologiques, suivant le calendrier opérationnel du territoire. Définir les modalités d'entretien.

En effet, aujourd'hui, il est indispensable que ces trames vivent, se renforcent, se restaurent, se créent à travers la mise en place d'un programme d'actions. Ainsi, toute opportunité sera bénéfique pour réhabiliter, sur le territoire, la biodiversité et les services écosystémiques associés.

Un calendrier prévisionnel sera établi au fil de l'eau en fonction des avancées des projets menés par la CALL et les communes.

En parallèle, cette démarche sera également croisée avec la mise en place de Solutions d'Adaptation Fondées sur la Nature (SAFN) menée parallèlement à la Trame Verte et Bleue grâce à l'accompagnement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt du Centre de Ressources du Développement Durable (Cerdd) dont bénéficie la CALL.

Il est proposé aux élus de valider le schéma stratégique des Trames Verte et Bleue, Nocturne et Agricole composé de trois cartographies et leur intégration au SCoT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le schéma stratégique des Trames Verte et Bleue, Nocturne et Agricole composé de trois cartographies ci-annexées et leur intégration au SCoT de Lens-Liévin/Hénin-Carvin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D9-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D9-DE

C110523_D9

DEVELOPPEMENT DURABLE

****

Schéma Directeur Territorial des Réseaux de Chaleur

Dans le cadre de sa compétence Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération participe aux réflexions territoriales en faveur des énergies renouvelables et de récupération (ENR&R). Parmi les réflexions en cours sur le territoire, le développement des réseaux de chaleur bénéficie d'un dynamisme important. Ils permettent en effet de valoriser localement des ressources variées et renouvelables.

Preuve de ce dynamisme d'envergure, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) prévoit une augmentation significative de la production de chaleur renouvelable à l'échelle nationale et notamment :

- Une augmentation de 25% de la consommation de chaleur renouvelable entre 2017 et 2023 ;
- Une augmentation comprise entre 40% et 60% de la consommation de chaleur renouvelable en France entre 2017 et 2023.

Afin d'encadrer et d'accompagner le développement des réseaux de chaleur à l'échelle intercommunale, il apparaît nécessaire de proposer un cadre stratégique de développement à moyen et long terme. A cet effet, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte instaure le schéma directeur des réseaux de chaleur. A l'échelle du territoire couvert, il permet notamment de :

- Réaliser un inventaire des gisements de production et de consommation de chaleur ;
- Définir une stratégie à moyen et long terme afin d'encadrer et de favoriser le développement des réseaux existants et les nouveaux projets de création de réseaux ;
- Réaliser une expertise juridique, administrative et économique permettant d'identifier et de déployer le mode de gestion le plus favorable pour le développement des réseaux de chaleur sur le territoire ;
- Bénéficier de l'ensemble des éléments techniques et économiques relatifs aux projets en cours et à venir sur le territoire sous la forme d'une évaluation de la qualité du service fourni.

Par ailleurs, comme indiqué par l'article L2224-38 du Code général des collectivités territoriales, le schéma directeur est obligatoire pour tout nouveau projet de réseau, au plus tard cinq ans après sa mise en œuvre. Il sera également un prérequis essentiel afin de bénéficier des subventions du Fonds Chaleur de l'Ademe pour tout projet en cours ou à venir.

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, un schéma directeur territorial des réseaux de chaleur a donc été élaboré afin de couvrir l'intégralité des réseaux existants.

Considérant les éléments présentés ci-dessus, ainsi que la stratégie de mutualisation proposée par la CALL, la réalisation d'un schéma directeur territorial à l'échelle du périmètre des 36 communes de la Communauté d'Agglomération revêt donc un caractère proactif en faveur de la dynamique en cours.

Un comité de pilotage s'est réuni le 6 février 2023.

Le diagnostic relatif à la gestion actuelle des réseaux de chaleur existants (phase 1 de l'étude) a été validé.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D9-DE

La présentation de l'étude sur les opportunités de développement et d'évolution des réseaux à horizons 2030/2050 a permis de retenir le scenario n°2 qui assurera l'éligibilité des projets en cours et à venir au fonds chaleur de l'ADEME.

Les communes de Lens, Liévin et Avion ont validé le choix du scenario n°2 par courrier respectivement des 28/03/2023, 03/04/23 et 15/04/23.

Il est donc proposé de :

- valider et arrêter le scénario de développement n°2 pour le territoire de la Communauté d'Agglomération,
- prolonger l'élaboration du schéma directeur des réseaux de chaleur vers les secteurs actuellement non couverts, et donc, objectiver les potentiels de création de réseaux sur ces espaces.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 26/04/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Valide les résultats des études relatives au schéma directeur territorial des réseaux de chaleur.

Approuve le scénario n°2 (ci-annexé) comme scénario privilégié en faveur du développement territorial des réseaux de chaleur sur le territoire à horizon 2040.

Décide d'étendre le schéma directeur territorial des réseaux de chaleur aux secteurs actuellement non-couverts.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D10-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D10-DE

C110523_D10

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Attribution d'une subvention à l'association "La Chance aux Enfants" : Découverte des jeux olympiques et paralympiques aux enfants issus de quartiers prioritaires

Dans le cadre du projet Objectif PARIS 2024, l'association La Chance aux Enfants, domiciliée à l'ARENA Stade Couvert, Chemin des Manufactures, 62800 Liévin, organise le samedi 10 juin 2023 la Journée Olympique à destination d'enfants en situation de vulnérabilité, issus principalement des quartiers prioritaires de la ville, afin de leur permettre de découvrir et de s'initier aux disciplines olympiques et paralympiques.

A cet effet, l'association « La Chance aux Enfants » a sollicité un accompagnement financier.

Cette association a pour objet notamment d'encourager l'activité sportive chez les enfants et d'acculturer ceux-ci, de manière plus générale, au sport.

En vertu de sa compétence cohésion sociale, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner cette association pour l'organisation de cet évènement, à hauteur de 5 000 € représentant 7,14 % du budget total de 70 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'accord d'une subvention de 5 000 € à l'association La Chance aux Enfants, domiciliée à l'ARENA Stade Couvert, Chemin des Manufactures, 62800 Liévin, dans le cadre de la politique de la ville.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 000 € sont prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 11206.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D11-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D11-DE

C110523_D11

DEVELOPPEMENT SOCIAL

****

Appel à projets 2024 "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal"

De par sa volonté de conduire une politique culturelle dynamique et attractive favorisant l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle pluridisciplinaire et qualifiée, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a mis en place au cours de l'année 2022, un appel à projets à destination des associations portant sur le soutien de manifestations culturelles gratuites qui présentent un intérêt et un rayonnement sur le territoire communautaire.

Cette opération a permis de soutenir six projets et festivals en 2022, quatre projets au titre de l'année en cours. Aussi, il apparaît pertinent de reconduire ce dispositif et accompagner les projets se déroulant entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

En lien étroit avec les communes, les objectifs de l'agglomération sur cette opération sont multiples :

- Renforcer l'accessibilité au plus grand nombre d'une offre culturelle de qualité,
- Rechercher une cohérence à l'échelle intercommunale,
- Veiller à l'équilibre territorial,
- Asseoir son identité de territoire innovant.

Un jury présidé par la Vice-Présidente aux dynamiques culturelles appréciera les projets déposés en considérant notamment :

- Le rayonnement du projet,
- Le caractère structurant des propositions artistiques et/ou culturelles,
- La qualité des partenariats,
- Les modalités d'accès à l'art et à la culture notamment pour ce qui est des publics cibles que sont les moins de 25 ans et les familles,
- Le positionnement du projet au regard de l'ambition de l'agglomération de contribuer à l'amélioration du cadre de vie,
- La rigueur budgétaire (budget prévisionnel cohérent avec le dimensionnement de l'opération – mobilisation de partenaires autres que les soutiens institutionnels (mécénat).

Pour ce qui est des modalités de soutien, il est proposé que la CALL alloue une enveloppe globale de 100 000 € (sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2024) et accompagne les projets à hauteur de 50 % maximum assortis d'un plafonnement à 15 000 € ; les projets devront afficher a minima un budget prévisionnel de 10 000 € ; les communes hôtes devront accompagner les projets sur un volume financier équivalent à celui de la CALL (l'addition des soutiens accordés par les communes mobilisées sur l'opération devra être identique à celui octroyé par l'agglomération).

Les projets soutenus ne pourront faire l'objet d'aucun autre soutien financier communautaire, de même un engagement de la CALL dans l'année correspondante ne signifie pas pérennisation de l'aide les années suivantes.

Il est proposé de mettre en place cet appel à projets à l'appui du cahier des charges repris en annexe de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 02/05/2023

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D11-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le lancement de l'appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal » pour l'année 2024 dans le cadre de l'intérêt communautaire de sa compétence culture.

Approuve le cahier des charges relatif à l'appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal ».

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 100 000 € devront faire l'objet d'une inscription au budget primitif 2024 sur l'imputation budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D12-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D12-DE

C110523_D12

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société RECYTECH à Fouquières-lez-Lens - Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CSS) de la société « RECYTECH », située rue de Noyelles sur la commune de Fouquières-lez-Lens, a été créée par arrêté préfectoral du 26 avril 2013.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,
- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,
- promouvoir pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 CE.

Cette Commission a été renouvelée le 23 mai 2018.

Arrivant à expiration, il nous est demandé de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CSS de la société « RECYTECH ».

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne, pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein de la CSS de la société « RECYTECH », Mme Donata HOCHART, en qualité de déléguée titulaire et Mme Corinne TATE en qualité de déléguée suppléante.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D13-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D13-DE

C110523_D13

RESSOURCES ET MOYENS

****

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société Ineos Styrolution à Wingles
Désignation des représentants

La Commission de Suivi de Site (CSS) de la société « INEOS STYROLUTION FRANCE » a été créée par arrêté préfectoral du 17 octobre 2012 ; sa composition a, quant à elle, été fixée par un arrêté préfectoral du 24 octobre 2012.

Les missions des CSS sont de :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir, conformément aux dispositions de l'article L511-1 du Code de l'Environnement (CE), les dangers ou inconvénients liés à leur activité que ce soit pour la commodité du voisinage, la santé, la sécurité et la salubrité publiques, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique,
- suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité,
- promouvoir, pour ces installations, l'information du public sur la protection des intérêts visés à l'article L511-1 et L125-2-1 CE.

Cette Commission a été renouvelée le 13 mars 2018 pour une durée de cinq ans.

Arrivant à expiration, il nous est demandé de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la CSS de la société « INEOS STYROLUTION FRANCE » à Wingles.

Après appel à candidatures et un vote,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Désigne pour représenter la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin au sein de la CSS de la société « INEOS STYROLUTION FRANCE », M. Georges KOPROWSKI en qualité de délégué titulaire et M. Ludovic GAMBIEZ en qualité de délégué suppléant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D14-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D14-DE

C110523_D14

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Chargé de projet numérique pour la direction des systèmes informatiques

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Le service Ingénierie numérique, s'est développé dans le cadre de la feuille de route numérique sur l'axe de la donnée depuis les 3 dernières années, notamment autour des thématiques réseaux, du développement économique, de l'aménagement et de l'urbanisme.

Il délivre aujourd'hui grâce à son Système d'information Géographique de nombreux services cartographiques et alimente plus d'une vingtaine d'applications métier au bénéfice de plus de 400 utilisateurs dont une moitié sont agents des communes.

Cette offre bénéficie à la fois aux agents de l'établissement public mais aussi à ceux des 36 communes membres, comme la diffusion des informations cadastrales, du foncier disponible dans les parcs d'activités, ou encore la description de certains réseaux. Ce système alimente également des applicatifs tiers qui permettent d'automatiser des tâches récurrentes. Il permet ainsi de réaliser des économies importantes en termes d'effectifs, comme par exemple les réponses aux Demandes de Travaux.

Les gains obtenus par la mise en place de tels outils peuvent encore s'amplifier en facilitant la mise à disposition des agents des données et informations qualifiées, utiles et nécessaires à l'exercice de leur mission. Les services gagneront en efficacité et les réponses aux administrés seront plus efficientes et rapides.

Il est essentiel de continuer à pouvoir assurer la fourniture de référentiels à jour et de données toujours actualisées à l'ensemble des utilisateurs de ces systèmes. Aussi, l'identification d'une ressource complémentaire est fondamentale pour renforcer le Service Ingénierie Numérique par un poste de chargé de projet numérique, ce qui permettra d'envisager cette continuité de service et contribuera au développement de nouveaux projets. Il assurera également l'animation nécessaire à l'appropriation de ces outils à destination des agents du territoire. Il contribuera à la démarche d'ouverture des données ainsi qu'à la conduite du changement nécessaire pour l'ensemble des acteurs du territoire sur ces sujets complexes mais stratégiques pour notre EPCI.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D14-DE

Profil de poste joint en annexe.

Les missions principales du chargé de projet seront recueillir, analyser les besoins métier dans les différentes directions, assurer une veille technologique et fonctionnelle, porter conseil et assistance aux directions métier sur l'organisation et les procédures, accompagner à la rédaction des Cahiers de des charges des consultations en lien avec les métiers et la direction juridique, assurer le paramétrage des solutions, animer le réseau des acteurs du territoire, assister les utilisateurs de niveau 1.

Les candidats qui souhaiteront faire acte de candidature devront disposer d'une Formation niveau Bac + 4 minimum, et/ou posséder de bonnes connaissances des processus, des collectivités territoriales, des procédures de commande publique, ainsi qu'une excellente culture de la donnée.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de projet numérique pour la direction des systèmes d'information et du numérique dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D15-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D15-DE

C110523_D15

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste de Chargé du suivi des travaux pour la direction eau et assainissement

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Le plan de charge actuel met en évidence une activité conséquente. A ce jour, les opérations réalisées par le service études et travaux consistent uniquement à l'accompagnement des communes dans le cadre de leurs travaux de voirie. Les opérations liées au schéma directeur de l'eau ne peuvent être accomplies et sont reportés systématiquement depuis trois ans (ces opérations devaient se réaliser dans la continuité de la construction des châteaux de Lens et Bully-les-Mines).

A l'échelle de la direction, ces opérations ERBM constituent un renouvellement d'ouvrages existants, dont le taux est aujourd'hui extrêmement faible (0,34% en 2021 pour l'eau potable). Ce recrutement pourrait permettre d'accompagner les travaux liés à l'ERBM mais aussi d'inscrire notre Communauté d'Agglomération dans une démarche de renouvellement nécessaire à long terme, que ce soit en matière de limitation des pertes en eau comme en matière de conformité des systèmes d'assainissement.

L'effectif apparaît aujourd'hui insuffisant pour assurer ces missions. Il est donc proposé de créer un poste de chargé de suivi des travaux pour le service études et travaux, au sein de la direction eau et assainissement.

Relevant du chef de bureau, l'agent, assure au sein du service études et travaux en eau et assainissement, les fonctions de référent technique des communes dans le cadre des chantiers ERBM et il assure le suivi technique et administratif en maîtrise d'œuvre interne des opérations de travaux neufs et de maintenance en eau et assainissement.

Des connaissances techniques en eau et assainissement, des connaissances réglementaires et en marchés publics sont requises pour ce poste.

Le permis B est exigé.

Profil de poste joint en annexe.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, par un agent contractuel.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D15-DE

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens territoriaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé du suivi des travaux en eau et assainissement dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D16-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D16-DE

C110523_D16

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un poste permanent à temps complet de Chargé de mission fiscaliste pour la direction des finances (actualisation d'un poste existant)

Vu les articles L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL - 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire. La création du Louvre Lens, en 2012, puis l'ouverture de pôles d'innovations incarnent une volonté largement portée.

En 2021, les principaux outils de pilotage de l'activité financière ont été reposés, de même que la stratégie à travers l'élaboration d'un nouveau pacte financier et fiscal de solidarité. Il s'agit désormais de poursuivre l'évolution de la fonction financière dans la collectivité et de l'élargir. Il s'agit également de structurer un observatoire fiscal partagé à l'échelle du territoire et de faire vivre la commission intercommunale de impôts directs et ses enjeux rattachés.

Dans cette perspective, l'agglomération de Lens Liévin souhaite créer (actualisation d'un poste existant) le poste de chargé de mission fiscaliste. Ce poste déjà présent au tableau des effectifs, est actualisé à la faveur d'un départ en retraite.

Relevant de la direction des finances, le chargé de mission fiscalité collabore avec les services communautaires et les services des communes membres, ainsi qu'avec les services de la DGFIP et participe au développement et au suivi des ressources fiscales dans toutes les missions décrites ci - après :

- Développer et animer l'observatoire fiscal,
- Participer au développement de la prévision et du suivi des ressources fiscales de la collectivité ainsi que des compensations versées par l'État,
- Préparer, animer et suivre la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), accompagner le cas échéant les communes dans la tenue des commissions communales et dans l'analyse circonstanciée des projets de réformes présentés,
- Réaliser des simulations afin d'évaluer le rendement fiscal des projets d'aménagement,
- Rédiger des notes argumentées d'aide à la décision en matière fiscale, proposer des tableaux de bord et des outils d'aide à la décision, alimenter les travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
- Préparer les projets de délibérations fiscales,
- Analyser les lois de finances et leurs impacts pour la collectivité,
- Assurer le fonctionnement optimal du système d'information fiscal, élaborer des systèmes automatisés de traitement des données.

Une formation financière de niveau supérieur, une expérience professionnelle adaptée et réussie dans des fonctions similaires sont requises pour ce poste. Des qualités de rigueur, d'analyse et d'autonomie sont également indispensables.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D16-DE

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des Attachés-Attachés principaux auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le poste sera ouvert aux agents de la fonction publique, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de mission fiscaliste pour la direction des finances dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D17-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D17-DE

C110523_D17

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création du poste de Chargé de communication - Attaché de presse au sein de la direction Communication

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Par délibération en date du 9 juillet 2020, et dans le cadre de l'accroissement des compétences de la collectivité, le développement du nombre des médias locaux (blogs, réseaux sociaux, presse gratuite, TV régionale, partenaires…) et le départ d'un agent occupant une partie de ces fonctions, il avait été nécessaire de renforcer les services et les équipes en place.

A ce titre il avait été procédé à la création du poste de chargé de communication-Attaché de presse pour une période de 3 ans.

Il est aujourd'hui proposé de créer le poste permanent à temps complet de chargé de communication attaché de presse qui aura pour fonction, sous l'autorité du Directeur Communication, de gérer les actions et opérations de communication liées aux compétences de la collectivité dont les missions principales seront les suivantes :

- Elaborer et diffuser l'information aux médias en tant que relais institutionnel,
- Analyser, sélectionner et synthétiser les articles de presse afin de procurer de l'information aux décideurs,
- Participer aux réseaux de professionnels médias,
- Suivre un portefeuille de compétences en lien avec les autres chargés de communication,
- Gérer le fichier presse, répondre aux sollicitations de la presse,
- Organiser une veille médiatique, des conférences de presse,
- Préparer des dossiers d'intervention dans les médias et en assurer le suivi,
- Gérer l'espace presse du site Internet en lien avec le responsable éditorial numérique,
- Vérifier la conformité et la qualité de l'information diffusée,
- Assurer un rôle de conseil et appui technique auprès des services internes dans leurs actions de communication.

Profil de poste joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D17-DE

De formation supérieure en communication et ou évènementiel, disposant d'une expérience confirmée dans le domaine de la communication institutionnelle et/ou d'ONG, la maîtrise de l'outil informatique ainsi qu'un diplôme de niveau supérieur dans les domaines de la Communication Publique / Presse sont requis. De même, il est nécessaire de maîtriser les techniques rédactionnelles et de posséder une culture des métiers de l'information et de la publication.

Le permis B est requis.

Ce poste sera ouvert aux agents fonctionnaires. En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire, le poste sera ouvert aux agents contractuels titulaires des diplômes et/ou compétences repris dans la fiche de poste.Y

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emploi des attachés territoriaux, auquel s' ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

88 « pour »

2 « contre »

(MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chargé de communication-attaché de presse pour la direction Communication dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D18-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D18-DE

C110523_D18

RESSOURCES ET MOYENS

****

Délibération portant modification du tableau des effectifs
Création du poste de chef de projet habitat diversification au sein de la direction habitat et renouvellement urbain

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL – 250 000 habitants) se fonde sur l'innovation et la coopération. La dynamique de transformation est aujourd'hui déjà bien engagée : rénovation des cités minières, réalisation d'une chaîne des parcs sur les anciens terrils de l'ère carbone, impulsion de nouvelles filières économique d'avenir et d'excellence, transformations urbaines... Les chantiers de reconquête du territoire transforment l'agglomération en laboratoire vivant de la révolution urbaine, résidentielle et environnementale. A travers son projet de territoire, la CALL s'est fixée comme objectifs prioritaires de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire.

Conformément à l'engagement de la CALL en tant que porteur du projet de renouvellement urbain du territoire et à l'enjeu de continuer à accompagner opérationnellement les objectifs de renouvellement urbain et social sur son territoire, les élus avaient renouvelé le poste de Chef de projet Habitat diversification pour 36 mois, par délibération en date du 24 septembre 2020, poste initialement créé en 2017.

Pour rappel, le poste de chef de projet habitat diversification est affecté au sein de la Direction Habitat et Renouvellement Urbain- service renouvellement urbain- et est ouvert sur le grade d'ingénieur territorial.

Le chef de projet Habitat diversification a en charge le suivi du volet habitat et diversification du projet de renouvellement urbain sur les trois quartiers, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, avec des enjeux forts en matière de mixité sociale, d'équilibre de peuplement et de développement d'une nouvelle offre privilégiant la mixité des produits, qui devront guider son action.

La connaissance des collectivités territoriales, la bonne maîtrise des procédures liées au logement social et privé, la capacité à lire et réaliser des plans de financement complexes, ainsi qu'un diplôme de niveau supérieur (bac+5) ou une expérience confirmée dans le domaine de compétences sont requis.

Le permis B est exigé.

Profil joint en annexe.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade des ingénieurs territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Cet emploi permanent à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un agent contractuel.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D18-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de chef de projet habitat diversification pour la Direction renouvellement Urbain dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D19-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D19-DE

C110523_D19

RESSOURCES ET MOYENS

****

Revalorisation des tarifs de crémation
à compter du 1er juillet 2023

Les tarifs relatifs aux redevances de crémation ont été actualisés pour la dernière fois en juin 2018 dans le cadre des dépenses liées à la mise aux normes réglementaires.

Les projets à venir dont les contours doivent encore être définis et arbitrés (extension du jardin du souvenir et agrandissement du parking dans un premier temps puis éventuellement 3ème four et 2ème salle de cérémonie) nécessiteront de dégager de l'épargne pour générer une capacité d'investissement et permettre ainsi la poursuite du développement de l'équipement, en réponse aux besoins du territoire.

Il est proposé la modification des redevances selon le tableau annexé ainsi que la création de tarifs supplémentaires liés à la mise en place des services nouveaux correspondants. Sont par ailleurs repris pour rappel les autres tarifs inchangés ou proposés à la baisse.

Prestations	Tarifs 2022 en € H.T.	Tarifs à compter du 1er juillet 2023
Crémation adulte	380 €	470 €
Exhumation ou boîte à ossements	410 €	300 €
Enfant de moins de 10 ans ou enfant sans vie avec ou sans dispersion	66,67 €	66,67 €
Dépôt provisoire d'une urne/mois	25 €	25 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	40 €	40 €
Fourniture d'un cendrier	15€	15€
Proposition de création de nouveaux tarifs		
Mise à disposition de la salle de cérémonie et du matériel sono et vidéo: 30 minutes (cérémonie effectuée par un personnel de pompes-funèbres)		80 €
Retransmission de la cérémonie + copie sur support USB (fourni)		100 €
Enregistrement de la cérémonie sur support USB (fourni)		20 €
Déchets anatomiques (0-30 litres)		80 €
Déchets anatomiques (30-200 litres)		225 €
Crémation non réalisée après détection d'un élément impropre à la crémation par le scanner		470 €
Forfait de conservation (48 heures maximum) d'un corps en chambre froide avant crémation sur site		50 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D19-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'appliquer les tarifs ci-après au crématorium à compter du 1er juillet 2023

Prestations	**Tarif à compter du 1er juillet 2023 en € H.T.**
Crémation adulte	470 €
Exhumation ou boîte à ossements	300 €
Enfant de moins de 10 ans ou enfant sans vie avec ou sans dispersion	66,67 €
Dépôt provisoire d'une urne/mois	25 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	40 €
Fourniture d'un cendrier	15 €
Mise à disposition de la salle de cérémonie et du matériel sono et vidéo : 30 minutes (cérémonie effectuée par un personnel de pompes-funèbres)	80 €
Retransmission de la cérémonie+ copie sur support USB (fourni)	100 €
Enregistrement de la cérémonie (support USB fourni)	20 €
Déchets anatomiques (0-30 litres)	80 €
Déchets anatomiques (30-200 litres)	225 €
Crémation non réalisée après détection d'un élément impropre à la crémation par le scanner	470 €
Forfait de conservation (48 heures maximum) d'un corps en chambre froide avant crémation sur site	50 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D20-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D20-DE

C110523_D20

RESSOURCES ET MOYENS

****

Loison-sous-Lens : mandat de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une école maternelle et autorisation de signatures de marchés

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de rénovation du patrimoine public et d'accompagnement de projets communaux.

C'est à travers son Schéma de Mutualisation par délibérations en date du 28 novembre 2019 et du 23 septembre 2021, que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a créé un service commun nommé « service commun de la transition durable et d'aide aux communes » afin de rassembler les moyens nécessaires à l'accompagnement de la réalisation d'un programme ambitieux de réhabilitation énergétique des bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) et d'aides aux communes dans la réalisation de leurs projets de développement.

Les missions du service commun de la transition durable et d'aides aux communes proposent 2 accompagnements distincts et spécifiques :

- Assistance et ingénierie pour la Transition durable et d'aide aux communes,
- Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique à réalisation d'un projet.

Par délibération du 1 mars 2022, la commune de Loison-sous-Lens a adhéré au service commun de la transition durable et d'aides aux communes pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la convention Cadre.

Cet accompagnement de la CALL prendra la forme d'un mandat de maîtrise d'ouvrage que souhaite lui confier la Commune de Loison-sous-Lens, afin que la CALL puisse agir au nom et pour le compte de la ville concernant le suivi de la conception et la réalisation de ce nouvel équipement.

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco cité 8 et de la construction de 180 logements, la commune de Loison-sous-Lens souhaite construire une nouvelle école maternelle afin de remplacer l'existante et palier à l'ouverture de classes supplémentaires ces prochaines années. Cette nouvelle école sera intégrée à proximité de l'école élémentaire et du restaurant scolaire Lino Ventura et accueillera du périscolaire. Le coût global de cette opération est estimé à 2 644 319,66 € HT (valeur mars 2023) dont 2 082 000 € HT pour les travaux.

La durée prévisionnelle du mandat sera de 36 mois, à compter de sa date de notification. Cette durée comprend les délais d'études, d'obtention des autorisations administratives, de réalisation des ouvrages jusqu'à leur réception.

Cet accompagnement se fera dans le cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » auquel la commune de Loison-sous-Lens a adhéré le 1 mars 2022 et au titre de l'Assistance et ingénierie complémentaire et spécifique.

Conformément aux dispositions de l'article 4-B de la convention cadre du service commun « transition durable et aide aux communes » du 1 mars 2022, la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun pour l'accompagnement au projet de construction de l'école maternelle de Loison-sous-Lens est de 37 476 € soit 12 492 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D20-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise la signature de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et ses éventuels avenants donnée par la commune de Loison-sous-Lens à la Communauté d'agglomération ci-annexée au titre de l'assistance et ingénierie complémentaire.

Fixe le montant de la participation financière spécifique complémentaire au droit d'entrée au service commun de la mission à 37 476 € soit un versement de 12 492 €/an étendue sur la durée de la mission à savoir 3 ans

Autorise le Président à signer l'avenant pour le transfert du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation de l'école maternelle ainsi que l'ensemble des marchés, dont les marchés de travaux, afférents au mandat de maîtrise d'ouvrage donné par la commune de Loison-sous-Lens à la Communauté d'agglomération.

Précise que les crédits pluriannuels nécessaires seront prévus au budget 2023 sur l'imputation : Budget Principal/ Programme T-MANDAT sur les chapitres 458140 (dépenses) et 458240 (recettes).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D21-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D21-DE

C110523_D21

RESSOURCES ET MOYENS

****

Garantie d'emprunt - Maisons & Cités -
Acquisition en VEFA de 37 logements neufs rue Pasteur à VENDIN-LE-VIEIL

Considérant le contrat de prêt d'un montant de 3 444 147 € (trois millions quatre-cent-quarante-quatre mille cent-quarante-sept euros), joint en annexe, émis par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord de France (ci-après « le Prêteur ») et acceptée par MAISONS & CITES SA d'HLM (ci-après « l'Emprunteur »), pour les besoins de financement d'un programme immobilier de location-accession de 30 logements neufs situé Cité du 9, rues Montesquieu et Bruyère à Lens, pour laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (ci-après « la Caution ») décide d'apporter son cautionnement (ci-après « la Garantie ») dans les termes et conditions fixées ci-dessous.

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente Garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec Maisons & Cités SA d'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°**143626** en annexe signé entre MAISONS & CITES SA d'HLM ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

88 « pour »

0 « contre »

2 « abstention »

(MM. Bruno CLAVET et Louis MOMPEU)

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de **100 %** pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **4 114 379,00 euros** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 143626** constitué de 6 lignes de prêt.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D21-DE

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de **4 114 379,00 euros** augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D22-DE

Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 11 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 12 avril et 5 mai 2023 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **63 délégués étaient présents et 27 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 63
Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Cécile BOURDON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Maryse COUPIN, Madame Catherine DAMBRINE, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Nadine DUCLOY, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Sabine FINEZ, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Yvon LEJEUNE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Monsieur Alain LHERBIER, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Dominique REAL, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Christine ROSZAK, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Estelle SZABO, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK, Monsieur Julien VOULIOT

Procuration(s) : 27
Madame Latifa AIT ABDERRAFII à Monsieur Bernard BAUDE, Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH à Madame Laure MEPHU NGUIFO, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ à Monsieur Christian PEDOWSKI, Monsieur Jean-François CARON à Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Pascal CARON à Madame Maryse COUPIN, Monsieur Pierre CHERET à Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Philippe VANTORRE, Monsieur Bruno CLAVET à Monsieur Louis MOMPEU, Monsieur Jérôme DARRAS à Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Arnaud DESMARETZ à Monsieur Yvon LEJEUNE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH à Madame Agnès LEVANT, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Jean-Noël GODART à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Joachim GUFFROY à Monsieur Christophe CIURYS, Madame Ludivine HENNEAU PLOUVIER à Monsieur Laurent DUCAMP, Madame Donata HOCHART à Monsieur Philippe DUQUESNOY, Madame Jeanne HOUZIAUX à Madame Corinne TATE, Monsieur Philippe LA GRANGE à Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Caroline LOUBAT à Madame Catherine DAMBRINE, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Joël OUVRY, Monsieur Tony MOULIN à Madame Christine ROSZAK, Monsieur Alain ROGER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Sophie RUSIN à Madame Katy CLEMENT, Monsieur Pierre SENECHAL à Monsieur Laurent POISSANT, Madame Christine STIEVENARD à Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN à Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Bruno TRONI à Monsieur Jean LETOQUART

Absent(s) excusé(s) : 1
Monsieur Maurice VISEUX

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D22-DE

C110523_D22

RESSOURCES ET MOYENS

****

Création d'un emploi fonctionnel permanent à temps complet de Directeur Général Adjoint Développement

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L313-4, L332-14,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et compte 242 000 habitants. La qualité de ses infrastructures et son positionnement au sud de la Métropole de Lille en font un territoire à fort enjeu socio-économique, qui a su faire preuve de résilience après la cessation des activités minières. L'ouverture du Louvre-Lens en 2012 est le symbole de ce nouvel élan, qui s'appuie sur un projet de territoire fort et ambitieux, plaçant les principes du développement durable au cœur de la stratégie.

En matière de développement économique, cette dynamique s'organise autour de trois filières principales : le numérique culturel et touristique (autour de la Louvre-Lens-Vallée), le sport-santé (avec le projet Vivalley) et l'éco-transition (en particulier l'économie circulaire avec le Pôle de compétitivité TEAM2). L'agglomération bénéficie aussi de la présence d'un pôle universitaire de l'Université d'Artois (Faculté des Sciences, Faculté des Sports et IUT).

Il est aujourd'hui proposé de créer l'emploi fonctionnel à temps complet de directeur général adjoint développement qui sera pleinement intégré à l'équipe de direction générale, le Directeur Général Adjoint Développement est chargé de piloter et coordonner la mise en œuvre des politiques publiques communautaires dans les domaines :

- Du développement économique, de l'emploi et de l'accompagnement des entreprises,
- Du soutien à l'enseignement supérieur et à l'innovation,
- Du développement touristique, en lien avec l'Office de Tourisme Intercommunal,
- Du rayonnement sportif et culturel de l'agglomération.

Il porte attention aux besoins des habitants du territoire et de ceux qui y travaillent, tant en termes de cadre de vie, de mobilité ou de services. Il organise l'accueil des entreprises et de leurs salariés.

Il contribue à la mise en réseau des acteurs publics, privés et associatifs agissant dans ces domaines, et veille à maintenir un lien étroit avec les communes.

Un diplôme de l'enseignement supérieur en économie, sciences politiques ou développement local, ainsi qu'une expérience préalable dans un poste ou une fonction comparable (si possible dans la région Hauts-de-France) sont requis.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des cadres d'emplois des attachés ou des ingénieurs ou des ingénieurs-en-chef territoriaux, auquel s'ajoutera le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 16/05/2023
ID : 062-246200364-20230511-C110523_D22-DE

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi fonctionnel permanent à temps complet de Directeur Général Adjoint Développement dans les conditions reprises ci -dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.